



Banque de la Banque Postale

Par bste

Je me permets de solliciter votre aide concernant une situation qui m'oppose actuellement à La Banque Postale.

En effet, j'ai été victime d'une arnaque en début d'année 2018 dans le cadre d'une offre d'emploi pour un poste de chauffeur. J'ai remis la somme demandée en espèces à une personne rencontrée, mais j'ai appris plus tard que le chèque qu'elle m'a remis était sans provision ou volé. La Banque Postale me réclame maintenant une somme de 2000 euros pour ce chèque sans provision.

Je conteste cette demande de remboursement, car je n'ai pas agi de mauvaise foi dans cette affaire. De plus, La Banque Postale a manqué à son obligation de vérifier la provision du compte du tireur avant d'honorer le chèque, ce qui constitue une faute professionnelle de sa part. La jurisprudence a également établi que le banquier engage sa responsabilité s'il remet en paiement un chèque sans provision.

Je souhaite engager une action en justice contre La Banque Postale pour obtenir réparation, mais je me demande si les délais ne sont pas passer depuis longtemps

Je vous remercie par avance pour votre aide.

Cordialement,

Par isernon

bonjour,

vous avez été victime d'une arnaque bien connue.

lorsque vous déposez un chèque sur votre compte, c'est toujours sous réserve d'encaissement.

votre banque vous a versé le montant du chèque alors que le chèque que vous lui avez remis était sans provision.

vous devez vous retourner contre la personne qui vous donné le chèque frauduleux.

c'est vous qui avez remis à votre banque pour paiement un chèque sans provision.

salutations